



Natura 2000

ZPS Etang de Capestang

Compte-rendu du Groupe de travail du 2 avril 2015
« Aménagements hydrauliques réalisés et en projet liés
aux inondations »

Salle des Douches de Capestang

Rédaction : Yannick GUENNOU
3 rue de Jonquières
11 100 Narbonne
Tel : 04.67.36.93.60
Courriel : yannick.guennou.smda@orange.fr

Relecture : Gérard AVAL (SMDA), Rémi BELLEZZA (SMDA), André FRANCES (Président du Comité de Pilotage), Alain IMSAAD (SMDA), Fabrice RENARD (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault)

Date du document : xx/05/2015

Personnes présentes :

Organisme	Représentant
Association ARDEA Nature	Philippe DABIN
ASA de l'Étang de Capestang	Bernard DELAUDE Jean-Pierre GELLY
Conseil général de l'Hérault	Muriel ALEXANDRE
Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34)	Fabrice DORTEL Fabrice RENARD
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Bernard MARTY
Fédération régionale des chasseurs	Lucie GILLIOZ
Groupement de défense de l'Étang de Capestang (GDEC)	Gérard PUJOL
Groupement d'intérêt cynégétique, faunistique et de protection de l'environnement pour l'étang de Capestang (GICFPE)	Jean-François AGULLO Jean-Pierre GELLY
Mairie de Capestang	Pierre POLARD
Mairie de Coursan	Raphaël RUIZ
Mairie de Montels	André FRANCES
Mairie de Nissan-lez-Ensérune	Olivier ESPINOSA
Propriétaire	Bernard BLANC Baptiste BILLOT
Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA)	Gérard AVAL Rémi BELLEZZA Yannick GUENNOU Alain IMSAAD
Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR)	Jacques CHABAUD

Membres excusés :

ADVAH
Chambre d'agriculture de l'Aude
Chambre d'agriculture de l'Hérault
Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R)
Direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude (DDTM 11)
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL LR)
Lionel MINGUEZ (GDEC et propriétaire)
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
Patrick BENABENT (propriétaire)

Membres absents :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
ASA de l'Etang de Montady
Association Ligue pour la protection des Oiseaux de l'Hérault (LPO 34)
Association Pégase
CCI de Béziers Saint-Pons
CCI de Narbonne
Comité départemental du tourisme de l'Hérault
Communauté d'agglomération du Grand Narbonne
Communauté de communes Canal Lirou St-Chinianais
Communauté de communes La Domitienne
Commission locale de l'eau Basse Vallée de l'Aude (CLE)
Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Conseil général de l'Aude
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC LR)
Électricité Réseau Distribution de France
Fédération de l'Aude pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Fédération départementale des chasseurs de l'Aude
Mairie de Poilhes
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Office du Tourisme intercommunal du Canal du Midi
Réseau de Transport et d'électricité (RTE LR)
Service d'Utilité Agricole de la Montagne Méditerranéenne et de l'Élevage (SUAMME)
SCoT du Biterrois
SCoT de la Narbonnaise
Vignerons Pays d'Ensérune
Voies navigables de France (VNF)

Ordre du jour

1. Rappel du fonctionnement hydraulique actuel des basses plaines de l'Aude
2. Bilan depuis le 2 mars 2015
3. Aménagements hydrauliques réalisés et en projet

Le diaporama de la présentation est disponible sur le site internet etangdecapestang.n2000.fr.

Introduction

André FRANCES ouvre la séance en indiquant que le groupe de travail de ce jour vise à présenter les avancées depuis le 2 mars ainsi que les aménagements hydrauliques jouant sur les inondations.

1. Rappel du fonctionnement hydraulique actuel

Alain IMSAAD rappelle la gestion des niveaux mise en place pendant et après les crues. Son objectif est d'optimiser la vidange, soit par le gravitaire, soit en s'aidant de la pompe de Périès quand le gravitaire n'est plus assez efficace.

Gérard PUJOL s'étonne des débits de vidange gravitaire annoncés. D'après lui, à 1,80m NGF, il ne part plus rien.

Alain IMSAAD répond que la vidange se poursuit jusqu'à 1,60 m NGF, bien qu'elle soit très faible entre 1,80m NGF et 1,60m NGF. Bernard DELAUDE complète en disant qu'à 1,60m NGF, la vidange gravitaire est nulle. Il ajoute qu'un coup de lunette devra être mis lorsque le canal sera à sec pour voir si des bouchons se sont formés.

2. Bilan depuis le 2 mars 2015

Gérard AVAL rapporte à l'assistance que la panne détectée début mars est conséquente. Il a conscience de l'impact négatif sur les prairies de fauche qui sont encore inondées. Il ajoute que le réducteur a été extrait le 31 mars 2015 et qu'il doit maintenant être démonté pour estimer les dégâts.

André FRANCES demande pourquoi il n'a pas été possible d'aller plus vite pour démonter le réducteur. Alain IMSAAD explique que pour découpler le réducteur, il faut faire intervenir une grue et un camion de 1,7 t. Suite aux épisodes pluvieux de mars, le terrain et l'accès étaient trop gorgés d'eau pour permettre l'intervention de l'entreprise, qui n'a pu avoir lieu que fin mars.

Alain IMSAAD précise que le réducteur doit être démonté afin d'estimer l'étendue des dégâts. Deux pignons sont endommagés *a minima*. Il ajoute que les pièces doivent ensuite être usinées.

Gérard AVAL annonce donc un délai de quatre mois pour procéder aux réparations. Il évoque les alternatives étudiées en partenariat avec l'ASA de Capestang pour suppléer la pompe de Périès. Elles permettent difficilement de trouver un équivalent au débit de 3,35m³/s. La première solution envisagée est d'installer deux pompes italiennes. Au vu des débits, un délai de trois mois minimum est à prévoir pour faire baisser l'étang de 30 cm.

Bernard DELAUDE intervient en disant que cette solution doit être oubliée, car elle n'est pas intéressante.

Gérard AVAL annonce ensuite que la seconde solution possible est d'installer une pompe avec un groupe électrogène qui peut avoir un débit de 1 ou 2 m³/s. Les coûts annoncés pour la location

sur 5 jours sont 22 000 euros ou 33 000 euros. Le SMDA n'a pas cette enveloppe à sa disposition actuellement.

Bernard DELAUDE intervient en disant que cette dépense est disproportionnée au vu de son efficacité.

Gérard AVAL conclue donc que la meilleure option est de tout mettre en œuvre pour réparer rapidement. Dans un second temps, il faudra voir comment l'entretien de la pompe doit pouvoir être amélioré, et si la construction d'une deuxième pompe pourrait répondre à ces questions.

Bernard DELAUDE ajoute que l'ASA de Capestang et le SMDA partagent la responsabilité en ce qui concerne la pompe de Péries. Les deux structures décideront donc ensemble de la marche à suivre.

Jacques CHABAUD intervient en disant que réparer la pompe actuelle lui paraît également une bonne solution. Cette panne ne relance-t-elle pas le débat sur la construction d'une deuxième pompe, qui pourrait servir en secours ?

Jean-Pierre GELLY tient à préciser la position de l'ASA de Capestang sur ce projet : l'ASA n'est pas contre la construction d'une deuxième pompe. En revanche, l'ASA voulait alerter du fait qu'elle n'allait pas à elle seule résoudre le problème de ressuyage.

Bernard DELAUDE intervient en précisant que la modification de l'abonnement EDF permettrait à la fois de pomper en hiver mais également d'assurer un meilleur entretien.

Gérard AVAL ajoute qu'il est effectivement nécessaire de faire fonctionner l'ouvrage en hiver. EDF a d'ailleurs reçu la commande de faire évoluer le contrat pour permettre *a minima* cet entretien, en attendant que la négociation financière aboutisse.

Alain IMSAAD ajoute que cette évolution va également faciliter le fonctionnement de la station. Avant en hiver, les portes ne pouvaient être manipulées que manuellement.

Gérard PUJOL demande que plusieurs fournisseurs d'électricité soient rencontrés, EDF est souvent plus cher que ses concurrents.

Gérard AVAL répond que le SMDA est soumis au Code des marchés publics. Un appel d'offres sera donc mis en place. Il rapporte que l'exercice a été fait en 2014 pour les pompes de Cuxac, EDF a proposé les meilleurs tarifs. Il ajoute que ce type de contrat est particulier : les pompes demandent une grosse puissance, mais très rarement.

Bernard DELAUDE tient à préciser que l'ASA de Capestang ne portera pas les frais de pompage hors des périodes de pompage historiques.

Gérard AVAL ajoute que sur cette question, il faudra voir comment la collectivité participe.

André FRANCES explique que dans la mesure où les conditions ont changé, la clé de financement va varier.

Gérard PUJOL demande qui va payer les frais de pompage pour un retour au niveau d'eau identique avant les inondations ?

Gérard AVAL précise que la pompe n'est mise en route que quand le gravitaire a perdu de son efficacité. Si une deuxième pompe est construite, les cartes seront rebattues. La question des financements des frais de pompage sera étudiée à ce moment-là.

André FRANCES demande si la digue côté Péries sera renforcée, en cas de construction de la deuxième pompe ?

Gérard AVAL explique que la construction d'une deuxième pompe nécessitera des travaux complémentaires. L'ensemble des questions techniques sera défini dans la partie projet (PRO) du dossier.

3. Aménagements hydrauliques réalisés et en projet

Gérard AVAL présente les aménagements hydrauliques en lien avec les inondations. Ils ont été réalisés soit par le SMDA, soit par une autre structure. Il évoque également les aménagements en projet ou abandonnés.

➤ Portes à Aude

Gérard AVAL explique que le système actuel d'automatisation des portes à Aude manque de fiabilité. Sa programmation doit être améliorée.

Gérard PUJOL dit que si on n'est pas sûr que les portes se ferment automatiquement, un technicien doit être présent sur place pour éviter les catastrophes.

Gérard AVAL répond que les prévisions météo permettent d'anticiper l'heure d'arrivée des crues et de compléter le fonctionnement automatique par un contrôle visuel. Un technicien, Alain IMSAAD généralement, se rend sur place pour s'assurer que l'ensemble des portes fonctionne automatiquement. Si un dysfonctionnement est constaté, il procède alors à une fermeture manuelle.

➤ Règlementation existante et projets futurs

Bernard DELAUDE intervient pour manifester son mécontentement concernant le poids de l'écologie sur les projets d'aménagement des inondations. Il rappelle que l'Aude, dans son lit actuel, a été creusée par la main de l'Homme. Il trouve inadmissible qu'il soit impossible de recréer le lit pour porter son débit à 700m³/s.

Gérard PUJOL répond que les lois actuelles ne permettront pas un tel projet et qu'il n'aboutira pas.

Fabrice RENARD rappelle que les agents de la DDTM ont pour mission de faire appliquer les lois de la République, pas de bloquer les projets par principe. Ils essaient autant que possible de trouver des compromis pour répondre aux problèmes des acteurs.

Pierre POLARD demande aux acteurs d'avancer, plutôt que de refaire le monde.

Yannick GUENNOU propose d'intégrer au diagnostic du Document d'Objectifs (DOCOB) les problèmes soulevés par Bernard DELAUDE, à savoir la diminution du débit de l'Aude et l'impossibilité de faire des travaux pour qu'il retrouve son débit initial dans le contexte réglementaire actuel.

Jacques CHABAUD intervient pour rappeler qu'il est nécessaire d'être réaliste. Que veut-on faire ? Avec quel argent ? Le territoire a la chance aujourd'hui de pouvoir obtenir des financements à 80% pour réaliser des travaux en fonction des objectifs qui seront fixés collectivement. Le PAPI I avait déjà prévu des financements pour l'étang de Capestang. Ces financements n'ont pas tous été mobilisés, la deuxième pompe de Péries n'a pas été construite par exemple. Le PAPI II vise à répondre aux demandes des partenaires. Le plan de gestion (PPGBV), prévu en 2016, permettra de discuter de la côte des niveaux d'eau pour l'étang.

Lucie GILLIOZ intervient en disant qu'elle trouve dommage que la démarche Natura 2000 ne soit pas concomitante avec le PPGBV du PAPI II.

Jacques CHABAUD répond que le DOCOB et le PPGBV sont deux démarches parallèles et convergentes. Il estime qu'attendre six mois de plus pour finaliser le DOCOB peut être une bonne chose.

Jacques CHABAUD ajoute qu'il faut réfléchir de manière globale à la gestion de l'étang en intégrant la dimension du remplissage de l'étang quand il est naturel et quand il est voulu. Il est

nécessaire également de prendre en compte le ressuyage après les crues. Il questionne néanmoins la capacité de tous à se mettre autour de la table, pour faire avancer le projet.

Pierre POLARD remercie Jacques CHABAUD de la vision stratégique qu'il a apporté qui est nécessaire pour les débats.

André FRANCES estime également qu'il faut recentrer le débat sur l'objectif principal. Il comprend néanmoins la vision de Bernard DELAUDE. L'historique compte, ça a été difficile pour les acteurs.

➤ Canal des anglais

Gérard AVAL présente les travaux de curage réalisés en 2007 qui ont amélioré la vidange gravitaire.

Aucune remarque n'est formulée par l'assistance.

➤ Parti d'aménagement des basses plaines « Volet 3 – Ressuyage des terres agricoles »

Les travaux qui seront réalisés sur la rive gauche permettront d'améliorer la vidange de la plaine après la crue et d'accélérer les écoulements des niveaux d'eau. La construction d'une deuxième pompe à Péries est également abordée.

André FRANCES demande quel est l'intérêt de cette deuxième pompe ?

Gérard AVAL précise qu'elle permettrait de rendre le pompage intéressant à des niveaux d'eau plus haut. Le temps de ressuyage sera donc diminué. Il ajoute qu'elle serait construite 50 cm plus bas. La deuxième pompe permettrait donc de pomper plus longtemps et de planifier un assec en cas de besoin. Enfin, deux pompes apporteraient une sécurité supplémentaire en cas de panne d'un des ouvrages.

Gérard PUJOL demande si la pompe de Péries pourraient être automatisée. Gérard AVAL répond que pour des questions de sécurité, il ne souhaite pas que la pompe fonctionne sans surveillance afin d'éviter des accidents ou les dégâts sur l'ouvrage.

Alain IMSAAD complète en disant que l'intérêt de l'automatisation se porterait plutôt sur les portes en elles-mêmes que sur la pompe.

➤ Canal de l'Aiguille de Londres

Gérard PUJOL intervient au sujet de la digue de l'Aiguille de Londres. Il estime qu'elle ne remplit plus tout à fait sa fonction, notamment au niveau des déversoirs. Il considère que le SMDA doit prendre les travaux à sa charge.

Gérard AVAL rappelle que ce sont les élus du SMDA qui décident des actions à mettre en œuvre. Il ajoute que la digue n'est pas classée comme ouvrage de protection des lieux habités, le SMDA n'est donc pas le gestionnaire. Il demande enfin à Gérard PUJOL de laisser le temps au SMDA d'expertiser plus précisément sa demande avant de se prononcer sur son devenir.

Gérard PUJOL cite les statuts du SMDA, qui dans l'enquête publique du Volet 3 « Ressuyage des terres agricoles » parle de gestionnaire unique. Gérard AVAL répond que cela s'entend au sein des missions du SMDA, à savoir pour les enjeux liés aux personnes et aux lieux habités.

Alain IMSAAD ajoute que le SMDA intervient sur la digue entre le canal de la Noër et le Domaine de Lastours, dans la suite du fonctionnement mis en œuvre par l'ASA de Capestang.

➤ Curage du canal de fuite

Yannick GUENNOU rapporte que le curage semble être une demande partagée par tous les acteurs. Elle fait ensuite le lien avec le Plan pluriannuel de gestion de bassin versant évoqué par Jacques CHABAUD plus tôt.

➤ Ruisseau de la Nazoure et canal de ceinture

Gérard PUJOL demande que le vannage de la fourchette soit bouché pour empêcher les écoulements vers le canal de ceinture, situé en aval de la Nazoure.

Jacques CHABAUD précise que la validation du plan de gestion sera le préalable à tous travaux.

➤ Déversoir de Sallèles-d'Aude

Gérard AVAL présente les travaux qui ont été réalisés par VNF sur prescription de l'Etat. Il rapporte que VNF a prolongé la longueur du déversoir de 80 à 100 mètres, mais que le seuil a été maintenu à la même hauteur. Il ajoute que ces travaux présentent des conséquences pour les crues de petite et moyenne période de retour (10 à 20 ans) dans la mesure où les volumes d'eau sont plus importants. L'allongement du déversoir, calé sur la brèche de la crue de 1999, évite aux digues de rompre et limite donc les apports de limons.

Bernard DELAUDE demande des précisions quant aux apports de limons.

Gérard AVAL lui répond que les ruptures de digues libèrent de grosses quantités de terres. La création de déversoir, outre le fait qu'ils limitent les travaux de réparation ultérieurs, évite également la mobilisation de matériaux et leur dépôt dans l'étang par exemple.

➤ Digues de Cuxac-d'Aude

Gérard AVAL relaie les retours négatifs qui ont pu être faits par les acteurs locaux. Ils portent sur les volumes d'eau, les niveaux d'eau, les apports de limons et les vitesses d'eau supplémentaires imputés aux travaux réalisés. Il ajoute que le SMDA et la Chambre d'agriculture ont conduit des études préalables qui ont montré qu'il n'y avait pas de différence significative avant et après travaux.

Yannick GUENNOU invite les participants à exprimer leur avis sur l'impact des travaux sur les inondations afin de l'intégrer au diagnostic socio-économique du DOCOB.

André FRANCES intervient en disant qu'il ne faut pas sans cesse revenir sur les travaux réalisés et que les points présentés sont validés.

Aucune autre observation n'est formulée par les participants.

➤ Canal du Gailhousty

Gérard AVAL relate que deux projets ont visé le canal du Gailhousty (augmentation du débit à 100m³/s et arasement des digues). Ils ont tous les deux été abandonnés par le SMDA en 2008 et 2013. Il ajoute qu'une étude de faisabilité de rétention d'eau à l'amont de la digue du canal de Gailhousty est prévue dans le PAPI II. Cette étude est en attente de validation par les financeurs.

André FRANCES demande l'objectif de cette étude. Gérard AVAL répond que cette étude est prévue à la demande de la commune de Cuxac-d'Aude et visera à voir si la digue du canal du Gailhousty permet de créer une retenue de stockage des premières eaux d'inondations.

Gérard PUJOL demande qui se charge de l'entretien du canal du Gailhousty.

Bernard DELAUDE répond que la commune de Cuxac-d'Aude est propriétaire du canal jusqu'à la branche A. L'ASA de Capestang possède l'autre partie. Les deux structures se répartissent l'entretien en fonction. Il ajoute que le SMDA a pris à sa charge 80% des travaux de débroussaillage en 2013 sur la partie ASA de Capestang.

➤ Autres aménagements ?

Yannick GUENNOU demande à l'assemblée si les participants souhaitent faire part de projets complémentaires.

André FRANCES dit qu'il serait nécessaire d'étudier ce qui se passe à Péries et voir s'il y aurait des aménagements complémentaires à réaliser.

Bernard DELAUDE évoque les trois ponts et l'ouvrage en amont du pont romain. Il ajoute que la vanne sur le canal du Gailhousty au niveau de la branche A est défectueuse et que l'ASA de Capestang va financer sa réparation prochainement. Il demande à Alain IMSAAD s'il peut prendre contact avec lui à ce propos.

Gérard PUJOL souhaiterait rétablir l'ancien fonctionnement des ouvrages pour éviter les petites crues. Il ajoute que ce sont les digues et les vannes en aval de l'étang qui protège ce dernier des petites crues. Il se demande s'il n'y aurait pas des marges de manœuvre pour améliorer la gestion de ces vannes.

Gérard AVAL lui indique que tous les ouvrages participant à la gestion de l'eau seront identifiés dans le Document d'objectifs ou dans le PPGBV. La rédaction de ces deux documents sera l'occasion de remettre à plat leur gestion et voir si des modifications dans l'exploitation des ouvrages sont nécessaires.

Bernard DELAUDE précise que la gestion actuelle correspond à celle qui était mise en place par l'ASA de Capestang. Elle a été reprise par l'AIBPA puis par le SMDA.

➤ Bilan et impacts des aménagements hydrauliques

Yannick GUENNOU présente un tableau faisant la synthèse des aménagements hydrauliques réalisés et en projet en lien avec l'étang de Capestang. Elle propose à l'assemblée d'apporter ses remarques, puis de valider le tableau.

Jean-Pierre GELLY estime que l'expression « pas d'impact » est trop forte concernant les digues de Cuxac-d'Aude. Il se questionne sur ce qui se passera en situation de crue type 1999.

Yannick GUENNOU lui propose de nuancer l'expression proposée qui est « pas d'impact recensé par les études menées ».

Aucune autre remarque étant formulée, le tableau est validé.

L'ordre du jour étant épuisé, André FRANCES remercie tous les participants de leur présence et les invite à un verre de l'amitié.